Le Numéro : 20 centimes

Edition du "REVEIL DU NORD"
186 bis, rue de Paris, LILLE
Bureaux à PARIS, 43, boul. Haussmann (9e)

L'Egalité

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

VENDREDI 18 JUIN 1926

BUREAUX
ROUBAIX Téléph. 5.61
45, Rue de la Gare, 45
TOURCOING Téléph. 3.44
2, Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

M. Briand veut constituer un Ministère "assez large et assez étendu"

Il abandonne la formule de "l'union sacrée" et a espoir de réussir

Nous rendons compte ci-dessous des divers entretiens de M. Briand avec les personnalités politiques, entretiens qui eurent lieu au cours de la journée d'hier.

A leur issue, le Président du Conseil a fait à la presse les déclarations suivantes :

« J'ai eu de très longues conversations avec M. Herriot. Je dois le revoir demain ainsi que M. Poincaré et certainement, à la fin de la matinée, vers midi, je serai fixé définitivement. A ce moment, je porterai ma réponse à l'Elysée.

Dans cette affaire, il n'y a pas seulement une question de personnes, mais surtout une question de programme qui est la plus difficile à résoudre.

M. EDOUARD HERRIOT
qui a eu plusieurs conversations avec M. Briand

Je ne veux pas faire une « apparence » de ministère ; je veux grouper des personnalités qui seront d'accord sur un programme commun. Quand ces deux questions seront réglées, je considérerai ma combinaison comme possible. Les conversations de demain matin seront décisives.

— Vous en tenez-vous toujours à la formule d'un ministère d'union nationale ? demande-t-on à M. Briand.

— Cette formule, je ne crois pas pouvoir l'appliquer, car je crois impossible de réaliser l'union des partis. Mais il y a une autre question qui se pose et que nous n'avons pas envisagée : la constitution d'un ministère assez large et assez étendu, composé de personnalités ayant une certaine autorité et assez de force pour entreprendre la tâche lourde que nous avons devant nous. C'est vers ce but que je me dirige en ce moment ».

M. Briand a ajouté que s'il avait dû renoncer à son idée primitive, c'est parce que des concours essentiels lui avaient fait défaut, — sans consentir cependant à préciser lesquels — mais il est évident que c'était au refus de participation des socialistes qu'il faisait allusion.

On lui demanda encore :

— Avez-vous bon espoir de réussir ?

— Si je n'avais pas bon espoir, nous répond M. Briand, je ne continuerais pas.

La combinaison a maintenant pour pivot les personnalités que vous connaissez. Si je ne pouvais les grouper, je ne persisterais pas.

Mais croyez bien qu'il n'est pas facile de réunir des hommes qui n'ont pas navigué sur le même bateau.

L'avantage de la première combinaison

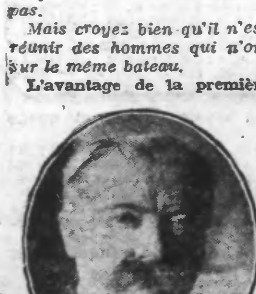

M. Louis MARIN
qui apporterait l'adhésion de son groupe au nouveau Ministère.

M. CHAUTEMPS
sortant de l'Elysée après avoir été consulté par M. Doumergue.

M. POINCARE
dont on parle comme Ministre des Finances dans la future combinaison.

que j'avais envisagée, combinaison d'union sacrée, eut été d'avoir un caractère moins politique. Pour faire une besogne commune, il faut se placer en dehors de toute question politique. Certains concours m'ont fait défaut, la combinaison que je poursuis aura forcément un caractère politique.

M. Briand a regagné ses appartements. Il reprendra ses entretiens vendredi matin, vers neuf heures.

Les réceptions de la Matinée

Après avoir eu, hier, une conversation avec M. HERRIOT, le Président du Conseil est revenu au ministère des Affaires Etrangères où il est entré en conférence avec M. POINCARE. L'entretien dura une demi-heure ; à son issue, l'ancien Président de la République déclara qu'il ne pouvait rien dire.

Puis M. Poincaré s'est rendu au ministère des Finances, où il a conféré avec M. Raoul Péret, de 11 h. à 11 h. 45.

Aussitôt après le départ du sénateur de la Meuse, M. Louis MARIN, qui venait d'arriver au quai d'Orsay, a été introduit auprès de M. Briand.

M. BRIAND a reçu également Paul BONCOUR les représentants du groupe socialiste de la Chambre, BLUM, RENAUDEL, VINCENT-AURIOL et LOCQUIN.

A l'issue de ces conversations, on publiait une note officieuse disant notamment :

Au cours des conversations qu'il a eues avec MM. HERRIOT et Raymond POINCARE, on assure que M. BRIAND n'a fait à ces derniers aucune offre de portefeuille. Il se serait borné

LEON BLUM
qui lui aurait fait part du refus de participation des socialistes

à leur exposer la façon dont il envisageait la formation du nouveau Cabinet et les moyens pratiques qu'il compte réclamer pour la réalisation de son programme de redressement financier.

Les échanges de vues que M. BRIAND a eus d'autre part avec M. Louis MARIN, président du groupe de l'Union Républicaine démocratique, puis avec Léon BLUM, Paul BONCOUR, Vincent AURIOL, RENAUDEL, représentants du groupe socialiste unifié, ont dû avoir le même caractère général.

Les réceptions de l'après-midi

Reprenant ses consultations l'après-midi, M. BRIAND a reçu M. Maurice SARRAUT, sénateur de l'Aude, puis s'est rendu de nouveau auprès de M. HERRIOT qui, lui-même, avait déjà conféré avec MM. R. RENOULT, CHAUTEMPS, DALADIER, J.-L. DUMESNIL et CHAUVIN.

M. Briand a reçu ensuite M. Louis BARTHOU sénateur, président de la Commission des Réparations, qui a déclaré aux journalistes :

« Tout-à-l'heure, je ne voulais rien vous dire, parce que je ne savais rien et maintenant je dois me taire parce que je sais quelque chose. »

Le Président du Conseil a reçu également MM. LAURENT EYNAC et Paul BONCOUR.

Un portefeuille offert à M. Herriot

On assure que M. Briand, au cours de l'entrevue qu'il a eue hier après-midi avec M. Herriot, lui a proposé d'entrer dans la combinaison ministérielle qu'il s'efforce de faire aboutir.

Le Président de la Chambre aurait répondu à M. Briand, qu'avant de lui donner une réponse, il désirait consulter le groupe radical-socialiste auquel il appartient.

M. H. Chéron, Ministre des Finances ou Ministre de l'Agriculture

Vers 18 heures, il paraissait se confirmer que M. Poincaré refusait les finances et l'on désignait M. Henry Chéron pour ce portefeuille, mais à défaut de ce ministère on assurait que ce dernier prendrait l'Agriculture.

Adhésion de l'Union républicaine démocratique

Au cours de son entretien avec M. Louis MARIN, M. Briand a demandé au président de l'Union républicaine démocratique s'il pouvait compter sur l'adhésion de son groupe à une politique de salut national pour le redressement de la situation financière.

LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Pluie la nuit et une partie de la matinée, éclaircies et averses ou grains le jour ; vents ouest à nord-ouest. Température minimum [illegible]

La femme qui assassina son mari à Cuinchy et se suicida à Marquillies

Nous publions ci-contre la photographie de Gertrude Szule qui, ainsi que nous l'avons relaté, massacra à Cuinchy son mari, Henri Lecomte, à coups de hachette et alla se suicider ensuite en se jetant sous le train au passage à niveau de la gare de Marquillies.

Bâtie en hercule, de taille élevée, elle dominait son mari et le brutalisait fréquemment.

Elle s'enivrait et fumait la pipe comme un homme.

La livre à 170.95

La livre était de nouveau en hausse hier à Paris où après avoir débuté à **168.70**, elle a clôturé à **170.95**, en passant par **171.80**. Le dollar et le franc belge, ont eu pour cours de clôture **36.11** et **1.013** contre **35.28** et **1.02** la veille.

Une grande assemblée des porteurs de valeurs mobilières

Vendredi se tiendra, à Paris, l'assemblée constitutive de la Fédération de tous les porteurs de valeurs mobilières, dont le but est de défendre partout, et avec la plus grande énergie, les valeurs mobilières, c'est-à-dire l'épargne.

Le bilan de la Banque de France

Voici le bilan de la Banque de France publié le 17 juin :

Proportion 11.09 ; bénéfices 7.316.000 fr.
Augmentation : Or 15.000 f. ; argent 709.000 f.
Diminution : Portefeuille 199.011.000 fr. ; Avances sur titre 29.222.000 fr.
Circulation : 320.827.000 fr.
Trésor 20.271.000 fr. particuliers 52.375.000 fr.

Trois millions de dollars pour défendre la lire

Le comte Volpi, répondant à une interpellation, a déclaré que pendant le dernier exercice financier, le Trésor italien a dépensé 80 millions de lire, soit 3 millions de dollars pour la défense de la lire.

Un ouvrier Lillois se serait tué inconsciemment

La victime de ce singu[illegible] tranchée

Nous avons à relater aujourd'hui une mort véritablement étrange survenue en des circonstances pour le moins assez mystérieuses et dont voici le récit fidèle.

Jeudi, vers 19 h. 15, un auto-camion de la Compagnie Vichy-Etat sortait de la gare Saint-Sauveur à Lille, conduite par le chauffeur Léon Dehenninck.

Sur la plateforme de l'auto-camion se trouvaient quatre ouvriers qui, pour le compte de la Compagnie Vichy-Etat venaient d'effectuer une expédition à la gare des marchandises et s'en retournaient à vide au siège de la Compagnie, quai Vauban.

Parmi ces ouvriers se trouvait un certain Alphonse Leroy, 56 ans, qui, outre ses fonctions d'ouvrier, remplit celle de concierge aux Etablissements Vichy-Etat, quai Vauban.

On devisait, on plaisantait,... quand, soudain, on entendit Alphonse Leroy s'écrier : « Léon, je suis blessé », et on le vit s'affaisser, s'effondrer sur lui-même, pâle et les yeux révulsés.

Aux cris des autres ouvriers, l'auto stoppa et l'on s'empressa près du blessé qui, étendu sur la plateforme du camion gémissait faiblement, cependant qu'une large mare de sang s'étendait avec rapidité.

Ne comprenant rien à ce qui venait de se passer, les personnes présentes transportèrent Alphonse Leroy dans une pharmacie voisine, la pharmacie Leclercq, rue de Douai.

Un docteur, le docteur Challon appelé d'urgence ne put d'ailleurs que constater le décès. Alphonse Leroy avait eu l'artère fémorale tranchée, et était mort pendant son transport.

Vite, on avertit le commissaire de permanence de service, M. Ferris.

Le commissaire de police constata que le coup n'avait pas été porté de l'extérieur ; le pantalon de Alphonse Leroy ne présentant aucune trace de perforation.

Seule la poche est trouée à l'intérieur. Dans cette poche se trouvait le couteau de Alphonse Leroy taché de sang, mais fermé.

Le malheureux se sera-t-il inconsciemment mortellement blessé lui-même avec la lame, puis, aura-t-il eu la force de refermer ensuite son couteau ?... C'est la seule explication plausible, jusque maintenant.

Les ouvriers qui accompagnaient le défunt seront interrogés à nouveau aujourd'hui, par M. Ferris.

Le corps de A. Leroy a été transporté à amphithéâtre.

Une grave erreur en matière d'impôts a été rectifiée

Avant de quitter le pouvoir, M. Raoul Péret a remis au point le décret du 6 juin 1926, concernant l'exigibilité des impôts directs dont nous avons souligné le caractère incohérent. Nos lecteurs savent, en effet, qu'aux termes de ce décret, les contribuables se trouvaient forcés de payer les dits impôts même dans le cas où les rôles les concernant n'étaient pas publiés ; le contribuable devenait ainsi son propre percepteur.

Voici le texte du nouveau décret rectifiant la grave erreur en question :

« Lorsque les rôles sont publiés postérieurement au 31 juillet, mais avant le 1er octobre de l'année pour laquelle l'impôt est dû, le bénéfice du payement en deux termes, dont le second viendra en échéance le 31 octobre, continuera à être acquis au contribuable si le premier versement est effectué dans le courant du mois qui suit la publication du rôle. Les articles compris dans les rôles publiés postérieurement au 30 septembre de l'année pour laquelle l'impôt est dû, sont exigibles en totalité dans le mois qui suit la publication du rôle. »

Le fils du fermier tua son père tandis qu'il dormait

Raoul Bellenger, âgé de 15 ans, a avoué avoir tué son père, fermier, dans les environs de Tours. Il a raconté avec cynisme son forfait et a [illegible] son père [illegible] encore endormi, de plusieurs coups de [illegible]. L'arme du crime a été retrouvée dans un meuble.

Comment sont payés les dommages de guerre aux Sinistrés

On sait que le 27 février dernier, au cours de la discussion du 12e provisoire, le Parlement a voté une loi qui fixe la nouvelle répartition des crédits accordés pour le paiement des dommages de guerre.

L'application de cette loi, dont la rédaction des diverses clauses manque parfois de clarté et de précision, donne lieu à des méprises et à des réclamations. Nous en rappelons donc volontiers les grandes lignes, nous conformant en cela au désir exprimé par de nombreux sinistrés.

Trois catégories de crédits

Les nouveaux modes de paiement des dommages de guerre visent trois catégories de crédits : **Les crédits-espèces, les titres quadriennaux, les titres décennaux.**

La répartition des crédits-espèces

Les crédits-espèces, réservés aux sinistrés qui ont moins de 20.000 francs de perte subie et qui reconstruisent sur place, **seront affectés au paiement des travaux ayant pour objet la reconstruction des maisons d'habitation ou des bâtiments servant à une exploitation rurale, à condition que leur emploi soit effectué en biens ayant la même destination que les biens détruits et dans la commune du lieu du dommage ou dans les limites de l'exploitation.**

La loi du 27 février 1926 ne fait pas de distinction entre cessionnaires ou non.

Les crédits-espèces sont également réservés au paiement des travaux ayant pour objet la reconstruction des bâtiments scolaires et hospitaliers, ou la reconstruction immobilière du dommage public exécutée par les départements, les communes, les syndicats de communes et les établissements publics ;

Au paiement des indemnités allouées aux propriétaires de terrains non bâtis compris dans le périmètre de la zone rouge et racheté par l'Etat.

Le surplus des crédits disponibles pourra être affecté au paiement des indemnités de reconstitutions immobilières autres que bâties afférentes aux terrains du périmètre de la zone rouge et effectivement remis en culture.

Des titres remboursables en huit termes

Les titres quadriennaux sont remboursables en espèces, tous les semestres, en huit termes égaux et cela à partir de leur délivrance.

Ils sont nominatifs et inaliénables, **ne rapportant aucun intérêt** et ne bénéficiant d'aucune dispense de remploi.

Ils ne seront remis que pour le paiement de travaux à terminer ou à entreprendre et dont les projets de remploi ont été approuvés par l'Administration.

D'autre part, les paiements semestriels ne seront pas effectués d'office par le Crédit National, mais seulement sur le vu de certificats spéciaux, délivrés par la Préfecture, et constatant qu'un remploi au moins égal a bien été effectué dans les conditions prescrites.

Ces conditions sont les mêmes que celles qui régissent les paiements en espèces, c'est-à-dire remploi sur place et en identique de maisons d'habitation ou de bâtiments d'exploitation rurale.

Le paiement des dommages réparés

Quant aux titres décennaux, ils sont destinés à remplacer les obligations sexennales pour le paiement des dommages de toutes catégories. Ils sont amortissables en dix ans, par le remboursement tous les six mois d'une fraction du capital égale à un vingtième, augmentée des intérêts de 6 %. Ils bénéficient d'une dispense de remploi de 10 % de leur montant nominal.

Ils sont destinés au paiement des travaux déjà effectués pour les sinistrés dont les dommages, toutes catégories réunies, ne dépassent pas 500.000 francs.

Ils seront nominatifs et inaliénables, mais, au moment de leur délivrance, le sinistré pourra demander qu'ils soient mis au nom de son entrepreneur ou de son prêteur de fonds, si ces derniers acceptent. Mais une fois délivrés, ils ne pourront pas être transférés.

"L'Etat pourra payer 14 milliards aux Sinistrés", dit M. Caillaux

M. Joseph Caillaux a publié dans un journal italien, « Le Secolo », une étude sur la situation financière de la France. Il a successivement examiné les problèmes de la Trésorerie, de l'achèvement de la reconstitution des R.L., du payement des dettes.

« Certains prétendent, a écrit M. Caillaux, que la stabilisation des monnaies remédiera à tout, [illegible]

Mais sans attendre un remède spécifique de ce qui, après tout, est une simple régularisation d'écriture, cette régularisation vaudra seulement si elle est le prélude *d'une grande politique*, d'une politique de développement de la production de réduction des dépenses à l'étranger facilitée par le crédit.

Les deux autres problèmes sont moins inquiétants. **Nous devons encore aux sinistrés des provinces envahies une vingtaine de milliards de francs. Par bonheur, l'Etat sera en mesure de satisfaire à ses engagements pour douze ou quatorze milliards en remettant des titres aux intéressés. Je crois que pour le restant de la somme, on pourra recourir à un emprunt. L'annuité relative tant à cet emprunt qu'aux titres des réparations laisseront encore une somme suffisante pour faire face aux obligations. »**

En ce qui concerne les dettes d'Etat, M. Caillaux a déclaré qu'il n'y aura pas de difficultés pour nous. Il s'est dit convaincu que la clause de sauvegarde « agirait même si elle n'est pas écrite sur le papier ». Il a terminé son article en préconisant pour les peuples une politique de collaboration.

Coutume universitaire d'Amérique

Tous les ans, les « anciens » de l'Université de Harward, prient à genoux les « bleus » de leur offrir un banquet. Notre photographie montre la scène étrange.

LA FOLIE CRIMINELLE D'UN CHIMISTE DISTINGUÉ

Atteint depuis plusieurs mois de la folie de la persécution, M. Eugène Foray, chimiste distingué, résidant à Nice, a, au cours d'une crise violente, grièvement blessé sa femme à coups de revolver et s'est ensuite donné la mort.

Voici les circonstances qui ont amené ce drame lamentable :

Au mois de janvier dernier, M. Foray, surmené par un labeur excessif, avait été frappé d'une congestion grave, à la suite de laquelle il avait donné à plusieurs reprises des signes inquiétants de déséquilibre mental.

En raison de cette situation, Mme Foray avait appelé dernièrement auprès d'elle son frère, M. Johanny Dufour. L'arrivée de celui-ci excita encore le caractère irascible du chimiste, et hier, pendant le déjeuner, ce dernier reprocha amèrement à M. Dufour d'être venu pour exercer sur lui une pression en vue de lui faire abandonner ses travaux. Cette première scène, déjà, faillit tourner au tragique. M. Eugène Foray, sortant de ses poches deux revolvers, en avait menacé son beau-frère et avait même tiré sur lui, mais sans l'atteindre. M. Dufour avait réussi à le désarmer et M. Foray s'était ensuite retiré dans son laboratoire. Cet incident troubla fort Mme Foray qui, en proie à un malaise, était couchée. Après s'être concertée avec son frère, elle décida de quitter la villa pour entrer dans une clinique. A cet effet, M. Dufour sortit pour y aller retenir une chambre.

Peu après, M. Foray monta dans la chambre de sa femme, et une discussion surgit entre eux. Mme Foray voulait convaincre son mari qu'il serait préférable pour lui d'abandonner ses recherches, quand celui-ci tira un revolver de sa poche et fit feu à deux reprises sur son épouse. Puis il se donna la mort.

L'état de la blessée, bien que grave, ne semble pas mettre sa vie en danger.

LES BANDITS ASSASSINS DE RAMBOUILLET ARRÊTÉS

Les complices du bandit Montfort déjà arrêté, Barrère et Motillon, qui, ainsi que l'on sait, s'évadèrent de la prison de Rambouillet, après avoir étranglé un gardien, ont été arrêtés à leur tour, *hier matin : le premier sur le cours* de Vincennes, et le second à Arcueil, dans un hangar où il s'était caché. Il semble résulter des interrogatoires que Barrère a été l'instigateur du complot, mais n'y a pas participé. Le chauffeur Lamperrière, accusé d'avoir aidé Barrère à se cacher, et Yvonne Hudson, amie de Barrère, inculpés de complicité, ont été également arrêtés.

Les obsèques de la victime

Les obsèques du gardien de prison, Le Normand, assassiné à Rambouillet, ont eu lieu hier après-midi à La Genetouze, arrondissement de Jonzac.

M. Roger Pinel, sous-préfet, délégué du préfet, a rendu un dernier hommage à cette victime du devoir.

EN 4e PAGE. — Notre Chronique Illustrée : « Le Réveil du Cinéma ».

EN DEUX LIGNES

Paris. — Le Sénat a repoussé demande autorisation poursuites M. Jodet contre M. Poincaré.
— Correctionnelle a acquitté Georgiens pour coups et blessures plainte [illegible] soviétiste.
Karachi (Inde anglaise). — [illegible] district d'Ahmedabad. Plus de 300 tués.
Naples. — L'effondrement d'un balcon a provoqué 8 morts et [illegible] blessés.
Pittsburg. — 13 personnes ont été tuées dans [illegible] près Blairsville.

"M. Ch. le Bossu" condamné à quatre ans de prison, Roujas à trois ans

La rocambolesque histoire de « M. Charles le Bossu » et de ses sept complices a trouvé hier, son épilogue. On sait que la semaine dernière au cours de trois audiences fameuses,

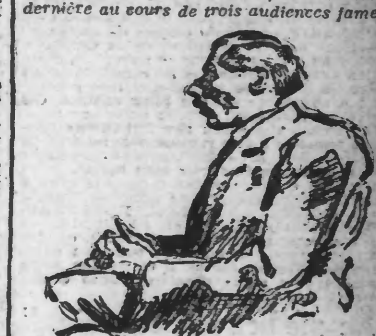

Charles PODVLIEGE, le bossu escroc
(4 ans de prison et 500 fr. d'amende)

ses, le vieux Tribunal correctionnel de Lille a été pleinement édifié sur les agissements et la vie singulière du « clairvoyant » illettré. M. Podvliège, avec une assurance et une candeur admirables, raconta alors comment il extorqua de sa principale victime trop confiante, la somme formidable de 470.000 francs ! tout simplement.

Joseph ROUJAS
le secrétaire et complice du bossu
(3 ans de prison et 500 fr. d'amende).

Quant aux autres dupes qu'il fit, comme elles préfèrent se tenir coites, M. le Bossu n'en parla pas.

Donc, le Tribunal de Lille, après avoir été comblé de récits ahurissants, avoir vu défiler des personnages aussi curieux que naïfs et avoir entendu des plaidoiries éloquentes, a clos, hier, cette affaire qui a si prodigieusement diverti l'opinion publique.

Le faux trappiste, le soi-disant sorcier, le « clairvoyant » mais escroc personnage qui [illegible] tragi-comédie, pourra désormais méditer à son aise et à l'ombre sur les inconvénients qu'il y a d'exploiter la crédulité des humains du vingtième siècle !

Le jugement du tribunal

Voici le jugement que le tribunal correctionnel a rendu hier dans l'affaire d'escroquerie contre Charles Podvliège et ses acolytes, affaire qui avait été plaidée devant le tribunal correctionnel les 8 et 9 juin courant.

Le Bossu a été condamné à 4 années de prison et 500 francs d'amende.

Joseph Roujas, écope 3 années de prison et également 500 francs d'amende.

Marie Ruscasse et Antoine Roujas et Me Lepoivre bénéficient d'un jugement d'acquittement.

Quant à Litnard, Ernest Brachmann et Pierre Bourdon, le tribunal s'est déclaré incompétant.

Mme Desmazières, partie civile, obtient à titre de provision, la somme de 100.000 francs.

Un banquier lillois devant le Tribunal Correctionnel de Lille

Marius Neuville, directeur de la Banque des Flandres, rue d'Esquermes, à Lille, comparaissait hier devant le Tribunal correctionnel de Lille, sous l'inculpation d'atteinte au crédit de l'Etat.

L'inculpé rédigeait une journal : Le Guide de l'Epargne » qui n'avait d'autre but que de dévaloriser le franc.

Il résulte de l'instruction que le prévenu aurait provoqué, par ses manœuvres frauduleuses, la vente de valeurs françaises pour une somme dépassant de beaucoup 500.000 fr.

Alors que le franc subit une rude offensive de la livre, on ne peut que réprouver ceux qui se livrent à des pratiques dirigées contre notre devise et cela dans leur désir brutal de gagner de l'argent. Les honnêtes gens sont écœurés devant de tels procédés.

L'affaire a été mise en délibéré, après réquisitoire de M. le substitut Cazes et plaidoirie de Me Balavoine, pour le prévenu.

LE SUICIDE APRÈS SIX CRIMES

Un crime épouvantable a été commis la nuit dernière à Dortmund.

Après avoir bu, le rentier Blackowski a tué à coups de hache sa femme et ses trois enfants, un invité couché sous son toit et une voisine accourue au bruit. Il s'est ensuite suicidé.

Championnat du monde du Jeu de Dames

(W. W. Ph.)

Le championnat du monde de jeu de dames se dispute actuellement à Paris depuis mercredi matin entre deux hommes qui devront jouer dix parties, à raison de deux par jour, en sorte que le résultat final sera connu le 20 juin. On voit ici prendre part à la partie les deux joueurs : M. Bizot [illegible] et M. Fabre [illegible] champion de France [illegible]